



Avec le projet de loi El Khomri, les femmes vont trinquer !

Bas salaires assurés, insécurité, flexibilité, précarité au carré.

L'ensemble du projet de loi représente un immense danger pour les femmes !

Elles connaissent davantage les situations professionnelles précaires : le taux de féminisation du temps partiel atteint les 80%.

Elles sont confrontées très souvent aux horaires fragmentés et aux faibles rémunérations, les deux tiers des travailleurs à bas salaires sont des femmes.

Commerce, nettoyage, aide à la personne, hôtellerie... des millions de femmes travaillent dans ces secteurs. C'est là où sont monnaie courante : les retards de paiement de salaire, les accidents du travail ou de trajet non reconnus, la pause déjeuner non respectée, les heures sup, le travail en soirée, les dimanches non majorés, les congés pour enfants malades non accordés, les cotisations sociales non versées, les licenciements abusifs, les pressions terribles de l'employeur pour faire accepter les changements d'horaires sous la menace de voir ses congés non acceptés, ses plannings rendus invivables...

L'externalisation des services de plus en plus répandue, y compris dans les administrations publiques, concerne des milliers de femmes ; elle a multiplié les cas où les transferts des contrats de travail vers le nouveau prestataire n'ont pas été respectés et où les salariées (employées du nettoyage, ATSEM, agents de cuisine...) se sont retrouvées non reprises, sans travail et sans indemnité de chômage car non licenciées.

C'est dans ces secteurs, boîtes de sous-traitance, petites entreprises... dans lesquels travaillent des millions de femmes, que sont concentrés la précarité et les abus.

C'est dans ces secteurs et dans ces entreprises que **les femmes ont besoin de la LOI, du CODE DU TRAVAIL, pour RESISTER, pour PROTEGER** leurs salaires, leurs horaires et leurs conditions de travail face à la voracité du patronat, toujours avide de profit, qui veut utiliser la main d'œuvre comme bon lui semble.

C'est le caractère de protection du salarié qu'est le Code du Travail qui est complètement remis en cause par le projet de loi EL KHOMRI !

Danger : Temps de travail augmenté, Flexibilité du travail renforcée

Le temps de travail est la première cause de la discrimination entre les hommes et les femmes. C'est aussi une cause importante de l'inégalité salariale et de la précarité du travail imposée aux femmes.

La flexibilité du temps de travail est une des principales attaques contre les femmes du projet de loi El Khomri.

Le temps partiel, très répandu pour les femmes, est accompagné d'amplitudes d'horaires importantes, du travail de nuit et du dimanche et d'une flexibilité accrue, de salaires au rabais, d'une vie familiale cassée et plus tard... de retraites de misère.

Le minimum légal hebdomadaire de 24H pour les contrats à temps partiel fixé par la loi disparaît. Certes, de très nombreux accords de branche dérogeaient déjà à cette obligation. Mais d'autres accords ont pu imposer le minimum de 24h grâce à l'existence de la loi. Ces accords risquent d'être dénoncés.

La salariée qui est à temps partiel et donc rémunérée avec un salaire partiel devra être à la disposition de l'employeur à temps plein !

La diminution du délai de prévenance en cas de changement d'horaire est aujourd'hui de 7 jours, le projet de loi prévoit que les changements d'horaire des salariées à temps partiel soient possibles dans un délai de prévenance de 3 jours !

Quelle possibilité laisse-t-on à la salariée de s'organiser ? Quelle autre activité peut-elle prévoir ? Quelle vie sociale ou familiale peut être envisagée ? Et pour les mères seules, il leur faudra organiser la garde des enfants dans l'urgence !

De plus, le projet de loi diminue la majoration des heures complémentaires.

Aujourd'hui, elles sont majorées de 10% dans la limite d'1/10ème des heures figurant sur le contrat de travail de la salariée et de 25% au-delà d'1/10ème.

Le projet de loi prévoit désormais que le taux de majoration de toutes les heures complémentaires sera de 10%.

L'augmentation du temps de travail est également une grave attaque : il y a les salariées pour qui le temps de travail est très élevé.

On nous parle souvent des cadres mais nous voulons aussi dire qu'il y a les employées de maison, les femmes qui accompagnent les personnes âgées dans les Services à la personne ou le personnel travaillant dans les maisons de retraite, là où la main d'œuvre manque. Elles travaillent déjà 10h/jour. La moyenne hebdomadaire dépasse les 44h. Le projet de loi El Khomri augmente la durée maximale à 12h/jour et à 46h/semaine.

Avec l'augmentation et la flexibilité du temps de travail, les femmes seront condamnées à vivre pour travailler et ceci dans des conditions de travail déplorables.

Le projet de loi El Khomri favorise la surexploitation accrue des travailleuses qui vivent le travail précaire et les bas salaires.

On ne négocie pas un tel recul social, on le combat !

RETRAIT DU PROJET !



EGALITE : un journal qui défend les aspirations des femmes des milieux populaires et les revendications des femmes en lutte !

ABONNEZ-VOUS ! (15€ pour 3 numéros)

Foyer de Grenelle 17, rue de l'Avre 75015 PARIS

Venez nous contacter à nos Permanences en Région parisienne

Comité de PARIS

De 10h30 à 12h30

Le 1er samedi du mois

Au Centre social Etincelles, 34 rue de la Réunion, 75020 Paris Métro Buzenval (ligne9)

Le 3e samedi du mois

**Au Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris Métro La Motte-piquet Grenelle
femmesegalite@yahoo.com**

Comité de NANTERRE

Le 3e samedi du mois De 14h à 16h

**Au CENTRE SOCIO CULTUREL LES ACACIAS
Espace Hoche 31, avenue de la Commune de Paris, Nanterre RER A Nanterre Ville
femmesegalit.nanterre@yahoo.fr**

ORGANISATION DE FEMMES EGALITE

Pour l'émancipation et le progrès social

femmesegalite@yahoo.com Visitez notre site : **www.femmes-egalite.org**